

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AOÛT 1885.

Prorogation de la loi du 23 décembre 1882, relative à la division des
cours d'appel en sections ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. JACOBS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant prorogation de la loi du 23 décembre 1882, relative à la division des cours d'appel en sections.

Le projet de loi, qui a été adopté en commission, porte la prorogation jusqu'au 15 octobre 1888; la commission a été unanime pour vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

V. JACOBS.

Le Président,

T. DE LANTSHEERE.

(1) Projet de loi, n° 214.

(2) La commission était composée de MM. DE LANTSHEERE, président; JACOBS, PATERNOSTER, WOESTE, LIPPENS, BILAUT et CORNESSE.
